

plaisir de voir que Son Honneur le Maire de Montréal leur était associé comme Directeur.

Le sujet du paiement de l'intérêt sur les parts, à être fait semi annuellement par des Débentures à quatre années de date, tel qu'autorisé par la Résolution des propriétaires à l'assemblée de l'année 1850, a été de nouveau l'objet de la considération des Directeurs. Voyant qu'un tel paiement tend à charger la Compagnie d'une dette considérable dans le temps qu'elle viendra en opération, et qu'il ne fera rien de plus pour mettre sur le même pied les anciennes et nouvelles parts que si l'intérêt cessait le premier de Janvier courant, pourvu que les paiements reçus pour les parts émises après cette date fussent sujets à un escompte correspondant au temps écoulé entre cette date et celle de leur émission, les Directeurs prennent maintenant la liberté de recommander aux Propriétaires un amendement à leur Résolution à laquelle il est référé, de manière à ce que tous les intérêts sur les parts cessent le premier de Janvier courant, 1851.

Dans le cours de l'année, il y a eu beaucoup de correspondances avec la Compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent par l'intermédiaire de son Président Mr. Little, concernant l'établissement d'un point de jonction des deux Rail-roads à la ligne de la Province ; et on s'est intéressé en commun à obtenir et à prendre en considération toutes les informations qu'il a été possible de se procurer avant d'en venir à une décision sur la question de la route la meilleure et de la plus avantageuse. Cette question est encore indécise, et les Directeurs ont tout lieu d'espérer qu'il sera fait un arrangement satisfaisant peu de temps après le commencement de la saison prochaine.

Les Directeurs regrettent l'absence du Président de la Compagnie en cette occasion. Mr. Galt est au siège du Gouvernement depuis quelque temps, occupé à conclure les arrangements au moyen desquels la

Garant
la Com
d'en fai

En c
Compa
qui ind
tante e
de plus
de plus
du che
coup,
que les
Franç
trepris
requis
de Upt
prouvé
être fo
indéfin
ceux d
néanme
frais de

Les
ration
l'entre
Richm
avec s
velle C
dont
concer
prise p
la dét
chemi
ce qu
et la
toute
d'une
au m